

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 24 mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 18 mars dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jacqueline DOHET, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sandrine CHEVALIER, Sébastien PERRIOT (procuration à Christian MUSIAL jusqu'à son arrivée à 19 H 05), Alain MONNAERT, Adjoint(e)s au Maire, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY (procuration à Bérangère DUBAR dès son départ à 20 H 00), Maryline LEBRUN, Zora ZOUAOUI, Bérangère DUBAR, Didier HOLT, Jean-Claude SZYPULA, Angéla BAUDUIN, Karim MAMMOU, Conseillers(ères) Municipaux(les).

Etaient excusés :

Audrey ROBLIN a donné procuration à Jean-Jacques VANWESEMAEL.
Georges DESAUW a donné procuration à Alain MONNAERT.
Brigitte VIGNON a donné procuration à Jacqueline DOHET.
Carole DEMAURY a donné procuration à Maryline LEBRUN.
Françoise MORELLE a donné procuration à Zora ZOUAOUI.
Sylvie FAUVERGUE a donné procuration à Jérôme VALLIN.
Sylvain COLIN a donné procuration à Sandrine CHEVALIER.
Samir EL AABBAOUI a donné procuration à Daniel CARLIER.
Rémi MIQUET a donné procuration à Didier HOLT.

Etait absente :

Virginie BOCQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryline LEBRUN, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A la majorité :

- Approuve le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2016 (3 abstentions de Mme Bauduin, M. Szypula et M. Mammou).
- Adopte le Budget Principal 2016 équilibré à :
 - Section de fonctionnement : 7 159 171,39 €
 - Section d'investissement : 2 969 550,22 €(5 abstentions dont une par procuration : Liste « Construisons ensemble Leforest au futur »)
- Vote les taux d'imposition suivants (taux inchangés depuis 2010) :
 - Taxe d'habitation : 18,70 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 34,35 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 95,64 %Et fixe le produit fiscal attendu net à la somme de 2 600 689 €.
(5 abstentions dont une par procuration : Liste « Construisons ensemble Leforest au futur »)

A l'unanimité :

- Prend acte des décisions prises depuis le 8 mars 2016 en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.
- Valide la subvention de 231 000 € octroyée en 2016 au C.C.A.S. afin de lui permettre de mettre en œuvre ses actions de solidarité.
- Valide la sollicitation d'une subvention au titre de l'enveloppe parlementaire, auprès de Monsieur le Député de la Circonscription, pour financer la réalisation d'un city-stade sur la friche du Calvaire.
- Valide la présentation de 4 dossiers au titre du fonds de soutien à l'investissement public local 2016 mis en place par l'Etat :
 - réhabilitation de bâtiments communaux (Groupe scolaire Jean Rostand, Maison de Quartier de l'Offlarde, les anciennes écuries du Château Royaux),
 - travaux de rénovation énergétique établis en régie (Groupe scolaire Jean Rostand, Maison de Quartier de l'Offlarde, les anciennes écuries du Château Royaux),
 - terrain multisports synthétique,
 - reconstruction de la piscine.
- Valide la délibération permettant à la Ville de Leforest de solliciter des subventions pour le projet de reconstruction de la piscine.
- Valide la convention 2016 avec le C.I.D.E.F.E. pour un coût de 2 121 €, permettant la formation de 3 élus.
- Autorise le dépôt d'un dossier d'aide à l'investissement auprès de la C.A.F. du Pas de Calais pour des projets liés à l'achat d'équipements ludiques et sportifs pour nos accueils de loisirs et nos activités périscolaires.
- Valide le tableau des subventions allouées aux associations, au titre de l'année 2016.
- Valide la dénomination de voie desservant le nouveau bâtiment de la M.D.S. comme suit : rue Kléber prolongée.
- Valide la convention d'occupation précaire et révocable par les propriétaires du 4 rue des pinsons, pour une partie de la parcelle AH n°824 située au droit de leur limite de propriété.
- Valide (à l'euro symbolique) le classement et transfert de propriété dans le domaine privé communal des espaces verts de la résidence de la gare, les frais divers restant à la charge de l'actuel propriétaire, à savoir S.I.A. Habitat.
- Valide la convention financière permettant le versement, par le Symevad, d'une redevance de 10 000 € pour l'exploitation du C.E.T. jusqu'au 31 décembre 2016.
- Donne son accord sur la cession des 2 terrains situés cité du Château Royaux, par la Sté Anomyne d'H.L.M. Maisons et Cités Soginorpa, au prix de 79 000 € chacun.
- Dans le cadre de la création des deux cellules commerciales, accepte la revente du reliquat logement de l'immeuble 27 rue Gambetta, au prix de 47 500 €, à l'association SOLIHA, les frais d'acquisition restant supportés par le preneur.
- Valide la tarification des accueils de loisirs de la section ados, applicable dès avril 2016.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 650 € à l'association « Les Amis du Plan d'Eau » pour l'organisation du Challenge de la Ville le 8 mai 2016.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association « les Anciens Mineurs de Leforest » pour la sortie au musée de la Mine à Oignies, avec 20 enfants des écoles Voltaire et Rostand.
- Valide l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'Association Gestionnaire du Fonds de Participation des Habitants, sous réserve de la participation de la Région.
- Valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour la reconduction du dispositif « Leforestland – Nos Quartiers d'été 2016 », sous réserve de la participation de la Région.
- Valide, pour un montant par enfant, de 80 € : la participation de la Ville au voyage du Puy du Fou organisé pour les élèves de CM2 des écoles Leforestoises.

En fin de séance, le Conseil Municipal prend connaissance de la liste des marchés publics passés en 2015 et d'un montant supérieur à 20 000 € H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.